

STRATÉGIE LYONNAISE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

2024 – 2030

Édito



Camille Augey

Adjointe à
l'économie
durable, l'emploi,
l'insertion et la
réduction des
déchets

« Le véritable remède contre le chômage est qu'il n'y ait plus de travail pour personne, mais pour chacun une place dans la société », Albert Jacquard, in Petite Philosophie à l'usage des non-philosophes, 1999.

Après la période COVID et le début de la guerre en Ukraine, le marché du travail et le monde économique ont été transformés : mise en lumière des métiers les plus utiles à notre société, qui sont aussi ceux les moins valorisés, poursuite de la polarisation du marché du travail malgré la relance de la croissance économique, hausse des prix de l'énergie et des matières premières, nouvelles aspirations en lien avec le sens donné au travail, développement de nouvelles manières de travailler... révélant aussi une nécessaire et souhaitable transition écologique et sociale.

De plus, la loi pour le Plein Emploi et les changements induits sur l'assurance chômage par la modulation des droits au chômage en fonction de la tension sur le marché du travail (loi du 21 décembre 2022), mais aussi l'allongement du temps de travail (loi du 14 avril 2023) bouleversent le paysage de l'emploi.

Ces mutations amènent Lyonnaises et Lyonnais à se (re)questionner sur leurs aspirations professionnelles. Alors que certains et certaines choisissent un emploi offrant plus de flexibilité, grâce au télétravail, d'autres n'ont pas de meilleur choix que d'accepter un contrat précaire, souvent pénible, pour boucler la fin du mois.

C'est pourquoi la Ville de Lyon a souhaité se doter d'une Stratégie lyonnaise pour l'insertion et l'emploi, ambitieuse et protectrice pour les plus éloignés de l'emploi et les moins armés face au monde du travail, notamment en quartier prioritaire de la politique de la ville : les jeunes sans emploi ni formation, les séniors, les familles monoparentales, les personnes en situation de précarité,...

En articulation avec la Métropole de Lyon, et les partenaires de l'emploi et de l'insertion (Maison métropolitaine d'insertion et d'emploi, Mission locale de Lyon,...), mais aussi les entreprises du territoire, la Ville de Lyon rappelle, par cette stratégie, ses orientations en faveur d'un droit à l'emploi digne, émancipateur, au service du lien social et du vivant.

Table des matières

Présentation	4
Méthode	4
Contexte territorial	5
Axe 1 – Accompagner dans la proximité	7
Objectif 1 : Des antennes et des lieux d'accompagnement qui maillent le territoire, sont repérés et accessibles par toutes et tous, particulièrement en Quartier Politique de la Ville.....	8
Objectif 2 : Agir hors les murs : faire de l'aller-vers une priorité.....	9
Objectif 3 : Un accompagnement personnalisé qui prend en compte les attentes et les aspirations des personnes.....	10
Axe 2 – Agir concrètement pour le droit à l'emploi	11
Objectif 1 : Lever les freins à l'emploi, un préalable indispensable	12
Objectif 2 : Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité.....	14
Objectif 3 : Apporter des réponses spécifiques aux publics les plus éloignés de l'emploi.....	15
Axe 3 – Agir pour un monde du travail intégrateur et porteur de sens	17
Objectif 1 : Accompagner les entreprises dans leurs recrutements inclusifs	18
Objectif 2 : Favoriser l'élargissement des horizons et les transitions professionnelles	19
Objectif 3 : Favoriser les parcours et les évolutions vers les métiers de la transition écologique et sociale	20
Axe 4 – La Ville de Lyon, municipalité exemplaire au cœur de l'écosystème emploi-insertion	21
Objectif 1 : Des achats publics au service de l'insertion.....	22
Objectif 2 : La Ville de Lyon, un employeur exemplaire	23
Objectif 3 : La Ville de Lyon comme ensemble et animatrice d'un réseau de partenaires	24

Présentation

La Stratégie lyonnaise pour l'insertion et l'emploi vise à poser un cadre de référence partagé et construit avec les partenaires de l'emploi, sur cette politique publique dont la compétence relève de multiples échelons (Gouvernement et son opérateur France Travail pour l'assurance chômage, Région pour la formation, Métropole de Lyon pour le RSA et l'insertion professionnelle) et dont la lisibilité est souvent complexe.

Elle pose les orientations et les actions phares de la Ville de Lyon en matière d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers le monde du travail et l'insertion socio-professionnelle, en priorisant les publics qui cumulent des vulnérabilités qui se traduisent bien souvent en frein à l'emploi.

La réflexion en parallèle de la réécriture du Contrat de ville en 2024 a permis de renouveler les orientations politiques pour l'emploi et l'insertion plus particulièrement en politique de la ville, territoire prioritaire d'actions pour cette politique publique.

Enfin, la Stratégie lyonnaise pour l'insertion et l'emploi prend en compte et s'appuie de manière transversale sur les documents de références municipaux (Plan handicap, Plan Ville employeur, Projet Lyon Jeunesses !, Plan hospitalité, Convention territoriale de Lyon,...), et s'articulent avec les documents extra-municipaux (Plan métropolitain d'insertion et d'emploi, Plan métropolitain de lutte contre les discriminations, Contrat de Ville, Loi pour le Plein Emploi,...).

Méthode

La Ville de Lyon a choisi de construire ce plan d'action à travers une concertation des professionnels, des institutions et des bénéficiaires, pour répondre au plus près aux besoins et enjeux de ceux-ci. Ce document est le fruit d'un travail itératif, transversal et coordonné avec le renouvellement du Contrat de ville, construit sur la base de :

- Plus de 10 ateliers de travail avec les professionnels autour de 2 axes : un diagnostic forces/faiblesses et un échange sur le rôle et la place de la Ville de Lyon.
- Près de 350 personnes consultées (dont 10 jeunes de la Mission locale et un panel de 50 jeunes et professionnels de jeunesse lors des Soirées jeunesse de la Ville de Lyon, 91 bénéficiaires des Maisons Lyon pour l'emploi (MLPE) à travers un questionnaire).



Contexte territorial

L'emploi à Lyon, un état des lieux

Lyon est une ville forte de ses nombreux atouts. Avec une position stratégique, au carrefour de plusieurs grandes villes européennes, des pôles de compétitivité, un fort potentiel d'innovation, un cadre de vie remarquable et une population jeune, active et en croissance, son importance n'est plus à démontrer.

La Ville de Lyon est aussi un pôle économique, riche d'une diversité d'entreprises, de nombreux commerces, et acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le taux de chômage, qui se stabilise dans la zone d'emploi de Lyon au deuxième trimestre 2023 à hauteur de 6,2% (contre 6,9% à l'échelle nationale), démontre une vitalité en matière d'emploi.

Néanmoins, le contexte a été marqué ces dernières années par les conséquences de la crise sanitaire notamment par un accroissement de la pauvreté et un creusement des inégalités.

Ainsi, cette situation de l'emploi et du chômage se heurte à des disparités marquées, en fonction des publics.

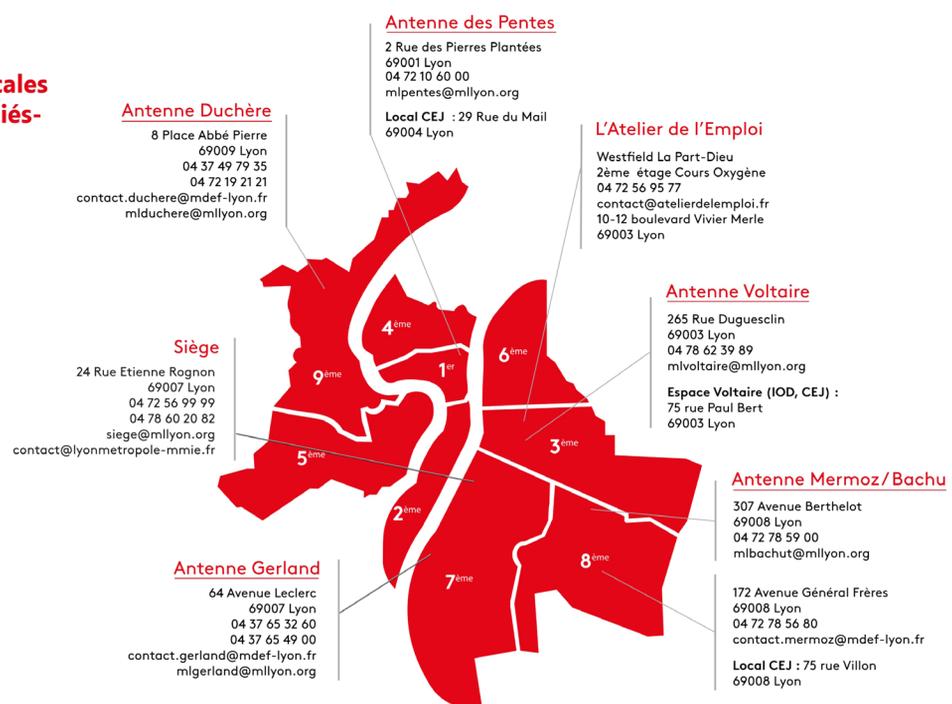
On peut noter par exemple que le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans reste structurellement très élevé par rapport à la population d'ensemble (au deuxième trimestre 2023, il était supérieur de 9,5 points par rapport au reste de la population).

Les demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) les moins qualifiés (de niveau de formation inférieur au CAP-BEP) sont ceux qui ont le plus de difficultés à (re)trouver un emploi stable et régulier.

C'est donc bien vers ces publics que les efforts doivent se concentrer.

De plus, on constate que les taux de chômage en quartier politique de la ville (QPV) sont de l'ordre de deux à trois fois supérieurs à celui de la population lyonnaise. On peut ainsi considérer que l'impact social du chômage se répercute plus fortement dans les QPV que sur le reste du territoire et que les accompagnements doivent principalement se concentrer dans ces quartiers au regard des multiples difficultés rencontrées.

Réseau d'antennes locales mutualisées MME-Alliés-Mission Locale



Du fait de la surreprésentation des personnes les plus éloignées de l'emploi en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et de l'impact du chômage, une attention particulière est portée sur ces quartiers pour déployer des actions visant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, pour permettre leur émancipation économique et redonner, par l'emploi, un sens, une vocation et une utilité sociale à toutes et tous.

La Ville de Lyon structure sa politique à travers une programmation financière politique de la ville-insertion commune, un accueil inconditionnel, de qualité et territorialisé des publics jeunes et adultes dans les 6 antennes de la Maison Lyon pour l'emploi (MLPE) situées dans ou à proximité des QPV (voir carte page 5), complétée par des actions d'aller-vers pour lutter contre le non recours aux droits.

Enfin, le contexte de l'emploi insertion est marqué par plusieurs évolutions en cours (retardement de l'âge minimal de départ en retraite à 64 ans, déploiement de la Loi pour le Plein Emploi...), ayant des répercussions sur les besoins des publics et des professionnels, ainsi que sur les outils mobilisables en matière d'insertion et d'emploi. On constate également un accroissement de la pauvreté, des publics de plus en plus éloignés de l'emploi, la question des seniors dans l'emploi qui s'intensifie, la montée de la problématique de la santé mentale comme frein à l'emploi et la question du maintien dans l'emploi qui augmente.

Axe 1

Accompagner dans la proximité

Au plus proche des besoins et des aspirations des personnes

La Ville de Lyon appuie ses actions en faveur de l'emploi et de l'insertion par un **accueil de qualité et inconditionnel** garantissant des conditions de confidentialité satisfaisantes et œuvrant pour **l'accès aux droits**. Elle met la priorité sur les territoires en politique de la ville, à travers l'implantation des antennes Maison Lyon pour l'emploi (MLPE) dans ou à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Pour être au plus près des personnes les plus éloignées d'un emploi digne et répondre à leurs aspirations, elle développe des actions **d'aller-vers et de participation** des premiers concernés.

Mots clés - proximité, maillage territorial, accueil inconditionnel, accès aux droits, aller vers, participer

Objectif 1 : Des antennes et des lieux d'accompagnement qui maillent le territoire, sont repérés et accessibles par toutes et tous, particulièrement en Quartier Politique de la Ville (QPV)

Premières étapes vers l'accès aux droits, l'accueil inconditionnel de tous les publics, la prise en charge et l'accompagnement de qualité passent par un maillage territorial fin des lieux d'accueil. Avec des conditions qui permettent la confidentialité des échanges et une bonne articulation entre tous les opérateurs du service public de l'emploi, les conseillers emploi peuvent accueillir de manière inclusive et accessible.

Action 1 : Relocaliser les antennes Maison Lyon pour l'emploi « Pentes » et « Bachut-Mermoz » dans des locaux plus adaptés

Pour permettre un accueil de qualité dans l'antenne Maison Lyon pour l'emploi du 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissement, ainsi que dans les antennes du 8^e arrondissement, la Ville de Lyon souhaite relocaliser les lieux d'accueil et d'accompagnement dans des locaux plus adaptés et faire de leur aménagement des modèles inspirants pour les services publics.

Action 2 : Rendre accessibles les antennes Maison Lyon pour l'emploi à tous les publics

Porter une attention accrue aux personnes rencontrant des difficultés d'inclusion (personnes en situations de handicap moteur ou psychique, personnes rencontrant des difficultés liées à la langue,...) est une condition nécessaire à un accueil qualitatif et inconditionnel des publics.

Action 3 : Mailler le territoire d'un réseau de lieux d'accueil et d'accompagnement porté par des structures partenaires de la Ville de Lyon

La Ville de Lyon accorde une attention particulière à la proximité d'espaces d'accueil physique, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, du fait de la difficulté pour les publics à accéder aux lieux d'accueils (transports, méconnaissance, découragement,...). Une charte des lieux d'accueil Maison Lyon pour l'emploi pourrait permettre à de nouvelles structures d'intégrer le réseau de ces lieux d'accueil.

Action 4 : Améliorer la notoriété du réseau d'antennes Maison Lyon pour l'emploi et son offre de service

Lutter contre le non recours aux droits passe par la connaissance, par les publics, de l'offre de services qui leur est proposée. La notoriété du service public de l'emploi fait l'objet d'une amélioration constante à travers la refonte de la communication, des opérations d'aller-vers au plus près des publics et la pérennisation de nouveaux lieux totems multi-partenariaux comme l'Atelier de l'emploi à la Part-Dieu. L'objectif, à l'image du Bouclier Social Municipal enclenché par le CCAS de la Ville de Lyon, est de faire des Maisons Lyon pour l'emploi des espaces repérés concernant l'accès aux droits, notamment en matière d'emploi.

Action 5 : Former les agents d'accueil des antennes Maisons Lyon pour l'emploi et des mairies d'arrondissement à apporter un premier niveau de réponse de qualité

L'interconnaissance des professionnels au contact des publics (agents d'accueil des Mairies d'arrondissement, assistants et assistantes sociaux du CCAS, acteurs de l'action sociale, conseillers et conseillères emploi des Maisons Lyon pour l'emploi) est à la base de l'accompagnement global, de l'orientation des publics et de la lutte contre le non recours.

Objectif 2 : Agir hors les murs : faire de l'aller-vers une priorité

La Ville de Lyon soutient et accompagne, en complément de lieux d'accueil physique, les actions des professionnels pour qu'ils aillent au-devant des publics à travers une démarche d'aller-vers. Ce changement de posture des professionnels transforme l'action publique pour être au plus proche des bénéficiaires et favoriser l'accès aux droits.

Action 6 : Ouvrir un lieu d'accueil sans-rendez-vous, y compris le samedi, dans un lieu central de grande affluence : l'Atelier de l'emploi

L'Atelier de l'emploi est un espace emblématique des actions d'aller-vers. En plein cœur de la Part-Dieu, il permet un accueil inconditionnel, sans rendez-vous des publics, et dont les permanences sont effectuées par un consortium de partenaires. A terme, l'Atelier de l'emploi pourra permettre des actions au cœur du centre commercial auprès d'un public non averti.

Action 7 : Renforcer la présence de médiateurs et de conseillers hors les murs

En priorité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, des actions pour aller au plus près des personnes éloignées de l'emploi sont mises en œuvre par un médiateur au pied des immeubles des bailleurs sociaux (8^e arrondissement) et des conseillers Mission locale « hors les murs » qui travaillent étroitement avec les secteurs jeunes des centres sociaux, des MJC, et les éducateurs de prévention.



©muriel chaulet

Action 8 : Développer une programmation d'évènements emploi sur l'espace public

L'ensemble des professionnels de l'emploi et de l'insertion est invité à déployer des démarches d'aller-vers. La Ville de Lyon a par exemple impulsé l'organisation sur l'espace public, les places et les marchés des forums emplois au format événementiel.

Objectif 3 : Un accompagnement personnalisé qui prend en compte les attentes et les aspirations des personnes

A l'image de la devise reprise par les personnes en situation de handicap : « Jamais rien pour nous sans nous », la prise en compte des attentes et des aspirations des personnes éloignées de l'emploi, ainsi que leur participation aux décisions qui les concernent est une priorité pour la Ville de Lyon.

Action 9 : Adapter les parcours d'accompagnement, y compris collectifs, vers d'avantage de personnalisation

Pour adapter les accompagnements au plus près des réalités des publics et de leurs attentes en matière d'emploi, la Ville de Lyon encourage la personnalisation des parcours d'accompagnement, par exemple lors de propositions de visites d'entreprises ou d'ateliers thématiques.

Action 10 : Associer les personnes éloignées de l'emploi aux décisions qui les concernent

A l'instar de la Mission locale de Lyon et son « Conseil Consultatif des Jeunes » ou de l'implication des volontaires pour l'emploi dans la construction du projet Territoire Zéro Chômeur de longue durée (8^e arrondissement), la Ville de Lyon agit concrètement pour la participation des publics aux décisions qui les concernent.

Axe 2

Agir concrètement pour le droit à l'emploi

Donner un accès égal à l'emploi pour toutes et tous, tout au long de la vie professionnelle

Le droit à l'emploi est énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 : «Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi.» La Ville de Lyon s'engage dans cette voie de différentes façons : elle accorde une importance particulière à la levée des freins et à la lutte contre toute forme de discrimination à l'emploi, et ce particulièrement pour les publics les plus éloignés de l'emploi, en s'adaptant au mieux aux spécificités de chaque public.

Mots clés - accompagnement humain, parcours, insertion sociale, aspirations, adaptation, coordination, transversalité

Objectif 1 : Lever les freins à l'emploi, un préalable indispensable

De nombreuses difficultés diffèrent un retour ou un accès à l'emploi. La Ville de Lyon veut mettre en place une meilleure coordination des différentes politiques publiques, préalable indispensable à un parcours sans couture et à la levée des freins notamment pour les personnes qui cumulent des difficultés.

Action 11 : Intégrer les enjeux emploi insertion dans les plans d'actions des autres politiques publiques portées par la Ville de Lyon

Les freins à l'emploi et au maintien dans l'emploi sont en lien avec de nombreuses politiques publiques dont notamment : logement, santé et santé mentale, accompagnement social, mobilité, accès aux droits, lutte contre les discriminations, petite enfance.

Ils concernent tous les publics : jeunes, seniors, femmes, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en situation de handicap,...

Action 12 : Développer une coordination opérationnelle entre la Maison Lyon pour l'emploi et le CCAS pour un parcours sans couture

La Maison Lyon pour l'emploi et le CCAS de Lyon, à travers les antennes mutualisées avec les Maisons de la Métropole pour les Solidarités de Lyon offrent chacune un accompagnement social de premier plan. Coordonner ces deux réseaux de structures d'accueil permet un accompagnement plus fin et plus efficace des publics souvent confrontés à de nombreuses difficultés sociales et professionnelles.

Action 13 : Augmenter le nombre de places à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) en crèches

La garde d'enfant est une difficulté majeure pour les jeunes parents (et particulièrement les femmes) pour retrouver un emploi, passer un entretien ou suivre une formation. En partenariat avec la CAF et la Métropole de Lyon le dispositif AVIPS est pour le moment centré autour de deux crèches dans le 3^e arrondissement et le 7^e arrondissement. La Ville de Lyon souhaite développer et essaimer ces places sur l'ensemble du territoire, afin d'offrir, en proximité, cette offre d'accueil ajustable et particulièrement adaptée aux réalités sociales des familles monoparentales.

Action 14 : Augmenter les moyens et la prise en charge des cours de français langue étrangère (FLE)

L'apprentissage du français pour les demandeurs d'emploi primo-arrivants est une problématique d'importance pour la Ville de Lyon. Elle participe au renforcement de cette prise en charge à travers des actions coordonnées avec les différents partenaires de l'emploi et son soutien financier aux pôles linguistiques de proximité.

Action 15 : Penser des dispositifs permettant l'accès au logement des personnes en insertion

Le logement et l'emploi vont souvent de pair lorsqu'il s'agit de s'insérer socialement et professionnellement. En articulation avec la Stratégie pour le logement et l'habitat de la Ville de Lyon, et les dispositifs expérimentés par la Métropole de Lyon (par exemple : 1 Job 1 Toit), la question du logement en lien avec l'emploi des personnes en insertion par l'activité économique fait l'objet de dispositifs à l'étude.

Action 16 : Prendre en charge les problématiques de santé mentale des personnes éloignées de l'emploi dans leur accompagnement

Depuis une dizaine d'années, la santé mentale devient une question de plus en plus prégnante pour les travailleurs sociaux dans l'accompagnement des publics. Un certain nombre de ressources existent sur le territoire comme les Conseils locaux de santé mentale, les Points d'accueil écoute jeunes, la présence de psychologues dans les antennes de la Mission locale. La Ville de Lyon, à travers la direction de la santé et en articulation avec son Contrat local de santé, mettra à profit les moyens existants auprès des acteurs de l'emploi pour faciliter la mise en relation, et cherchera à identifier les déterminants de santé qui freinent l'accès à l'emploi, pour agir au niveau le plus pertinent.

Action 17 : S'appuyer sur la culture et le sport pour résoudre des difficultés socio-professionnelles

La culture et le sport sont de formidables leviers d'insertion sociale et des supports intéressants pour l'insertion professionnelle et la découverte de métiers. Sur le modèle de Culture pour tous, développée par l'association ALLIES qui propose une billetterie solidaire et des projets d'ingénierie sociale à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, la Ville de Lyon souhaite développer Sport pour tous.

Objectif 2 : Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité

En France, les discriminations (et notamment à l'embauche) avérées ne reculent pas et restent importantes. A titre d'exemple, d'après le Rapport sur les discriminations en France (édition 2023), un candidat au nom à consonance française a près de 50% de chances supplémentaires d'être rappelé, qu'un candidat au nom à consonance maghrébine. En accord avec le plan métropolitain de lutte contre les discriminations, la Ville de Lyon participe à la promotion de l'égalité à travers plusieurs actions phares énumérées ci-dessous et de manière transversale dans l'ensemble des actions qu'elle met en œuvre dans la Stratégie lyonnaise pour l'insertion et l'emploi.

Action 18 : Mettre en œuvre le Plan métropolitain de lutte contre les discriminations.

Conjointement avec la Ville de Villeurbanne et la Métropole de Lyon, et à travers le financement de la Mission locale et des nombreuses associations qui développent des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion sur le territoire, la Ville de Lyon souhaite prévenir les discriminations à l'embauche en participant à la formation d'une grande partie des conseillers emploi à cette question. De plus, pour améliorer la connaissance du niveau de discrimination à l'embauche, la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne et la Métropole de Lyon mettent en œuvre un testing des entreprises du territoire sur différents critères.

Action 19 : Expérimenter un réseau de vigilance sur le territoire de la commune

A l'instar de la Ville de Villeurbanne, la Ville de Lyon mettra en place un réseau de vigilance pour lutter contre les discriminations à l'embauche. Ce réseau pourra ensuite s'étendre à d'autres secteurs souvent concernés par les discriminations. Le réseau de vigilance consiste en un réseau de professionnels pour écouter et informer sur leurs droits les personnes discriminées, intervenir auprès des acteurs qui consciemment ou non opèrent des discriminations.

Action 20 : Organiser la Quinzaine de l'emploi au féminin et veiller à une communication sans stéréotypes de genre

Chaque mois de mars, la Ville de Lyon avec la MMle organise la Quinzaine de l'emploi au féminin, événement phare autour de la journée internationale des droits des femmes, les événements qui la ponctuent ouvrent à des horizons professionnels divers, sans stigmatisation et permettent aux femmes de reprendre confiance en elles dans leur recherche d'emploi. Il s'agit aussi d'une occasion intéressante pour faire connaître les dispositifs faits pour elles. En interne, la Ville de Lyon travaille aussi à une communication sans stéréotype de genre sur les métiers proposés, lorsqu'on sait par exemple que les femmes représentent 91% des aides-soignants mais seulement 18% des ingénieurs de l'informatique à l'échelle nationale.

Action 21 : Soutenir des actions permettant de favoriser l'autonomie des femmes

Au niveau national, les femmes sont près de quatre fois plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir répondu à une offre d'emploi qui correspondait à leurs compétences. Pour cette raison et bien d'autres, la Ville de Lyon soutient des actions qui permettent l'autonomie, l'émancipation et la sortie de la précarité des femmes à travers l'emploi. Des actions d'aller-vers, de lever des freins socio-professionnels, de découverte de métiers, de confiance en soi sont favorisées, en particulier pour les femmes en quartier prioritaire de la politique de la ville. De manière générale, la Ville de Lyon prend en compte dans ses financements l'intérêt de l'action pour l'autonomie des femmes.

Objectif 3 : Apporter des réponses spécifiques aux publics les plus éloignés de l'emploi

Certains publics sont plus que d'autres vulnérables face à la privation d'emploi : les personnes privées d'emploi depuis longtemps, les personnes les moins diplômées, les femmes, les personnes migrantes et sans papier, les personnes en situation de handicap, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les séniors et les jeunes sont les publics pour lesquels la Ville adresse une plus grande attention, concentre ses efforts et met en place des dispositifs spécifiques.

Action 22 : Développer Territoire zéro chômeur à destination des personnes durablement privées d'emploi

Territoire zéro chômeur de longue durée vise à atteindre l'exhaustivité d'embauche sur un territoire donné, en allant chercher et en faisant participer les personnes privées d'emploi depuis de longues années (4 ans en moyenne) et volontaires pour travailler, à travers la création d'activités utiles pour le territoire. Depuis 2021, le projet Santy Plaine Emploi et la première entreprise à but d'emploi Santy Plaine Action mettent en œuvre ce projet sur le quartier de la Plaine Santy (Lyon 8^e).



©muriel chaulet

Action 23 : Mettre en œuvre une coordination pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes migrantes sans papiers

En lien avec le Plan hospitalité de la Ville de Lyon, la collectivité prend part à des actions d'accompagnement d'accès à l'emploi pour les personnes migrantes et sans papiers. Le suivi inconditionnel de jeunes par les conseillers emploi de la Mission locale, des actions d'accompagnement socio-professionnel des publics migrants sur le quartier Gabriel Péri, ou le soutien aux pôles linguistiques de proximité sont autant d'actions qui participent à cet accompagnement spécifique. La Ville souhaite enfin renforcer son partenariat avec la Préfecture pour traiter de situations particulièrement critiques.

Action 24 : Soutenir l'insertion par l'activité économique

Pour certains publics, l'insertion sociale et l'accès ou le retour à l'emploi passent en premier lieu par un temps d'insertion par l'activité économique. Lyon est riche de la diversité des structures d'insertion mais dont l'équilibre reste fragile. Aussi, la Ville de Lyon soutient ces structures pour développer leur ancrage territorial et la vie de quartier, ainsi que l'accompagnement des personnes vers des métiers d'avenir sur le territoire.

Action 25 : Développer de nouveaux parcours spécifiques pour les publics seniors

L'allongement récent du nombre d'années de cotisations avant le départ à la retraite, l'exposition plus importante des personnes de plus de 45 ans au chômage et la précarisation de plus en plus grande des personnes retraitées incitent la Ville de Lyon à proposer un accompagnement spécifique au public sénior.

Action 26 : Augmenter les opportunités d’immersions professionnelles et d’accompagnement pour les jeunes en rupture

En lien avec le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville de Lyon met en œuvre et soutient différents dispositifs, pour la plupart renforcés dans les années récentes : chantiers jeunes, chantiers rebond social, jobs saisonniers au sein de la Ville de Lyon, dispositif TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée), coopérative jeunesse de service, etc. La Ville de Lyon a également financé l’investissement ayant permis le déménagement de l’Ecole de la deuxième chance dans des locaux en capacité d’accueillir deux fois plus de jeunes

Action 27 : Améliorer l’accès au droit à l’accompagnement pour les personnes en situation de handicap

A travers les antennes de proximité de la Maison Lyon pour l’emploi, la Ville de Lyon souhaite renforcer l’accès aux droits pour les personnes en situation de handicap. Elle travaille à une meilleure orientation et coordination des professionnels, en lien avec les acteurs spécialisés – notamment Cap Emploi - pour un accompagnement à la recherche d’emploi. Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, la question du handicap est aussi adressée aux entreprises adhérentes de la charte des 1000 entreprises pour l’insertion et l’emploi, à travers des sensibilisations à l’accès à l’emploi des personnes en situation de handicap.

Axe 3

Agir pour un monde du travail intégrateur et porteur de sens

La pandémie mondiale liée au COVID et la crise sanitaire qui en a résulté, conséquence d'une mondialisation effrénée des échanges, a amené de nombreuses personnes à se questionner sur le sens du travail et la place qui y est accordée dans nos sociétés. Elle a aussi mis en avant les transformations profondes et nécessaires de l'économie et du monde du travail qu'impliquent le changement climatique, l'atteinte des limites planétaires, et l'importance des métiers du prendre soin. Ainsi, la perte de sens au travail est l'un des principaux motifs de reconversion professionnelle. Et dans le même temps, l'ADEME évalue à 340 000 la création nette d'emplois dans les métiers d'avenir et emplois verts. La Ville de Lyon, pleinement partie prenante de ces évolutions, agit pour un monde du travail porteur de sens et favorable à la transition écologique et sociale, en lien étroit avec le tissu économique du territoire.

Mots clés - transitions, qualité de vie au travail, sens, utilité, entreprises

Objectif 1 : Accompagner les entreprises dans leurs recrutements inclusifs

De nombreux secteurs de métiers nécessaires au bien être de la population, peinent à recruter. Dans le même temps, beaucoup de personnes ont des difficultés à trouver ou retrouver un emploi, la Ville de Lyon s'engage à accompagner les entreprises dans leurs recrutements pour qu'ils soient plus inclusifs, qu'ils apportent des solutions d'embauche sur des secteurs en tension, et qu'ils soient porteurs de sens.

Action 28 : Soutenir les professionnels de l'insertion dans des méthodes de recrutements sans discrimination

Les campagnes de recrutement sans CV, la méthode d'intervention offre demande développée dans les antennes des Maisons Lyon pour l'emploi pour toute la Métropole de Lyon, sont autant d'initiatives et d'actions que la Ville soutient pour favoriser le recrutement des personnes exclues du monde du travail, dans des secteurs utiles au bien-être de la population dans son ensemble.

Action 29 : Outiller les entreprises pour permettre le maintien dans l'emploi

Les entreprises lyonnaises peinent parfois à conserver sur le temps long des personnes recrutées après un parcours d'insertion du fait des nombreux freins socio-professionnels au maintien dans l'emploi. La Ville de Lyon s'engage à travailler avec les acteurs de l'emploi pour développer une solution d'accompagnement et de formation sur cet enjeu et renforce la coordination des politiques publiques sociales en lien avec cette question.

Action 30 : Favoriser les actions des entreprises à travers la Charte des 1000 entreprises pour l'insertion et l'emploi

Lutte contre les discriminations, accueil de stagiaires de 3^e ou de stagiaires en immersion, recrutement inclusif, animation de rencontres métiers à destination de personnes en parcours d'insertion, etc. sont autant d'actions concrètes que les entreprises lyonnaises mettent en place, accompagnées par la MMle à travers la Charte des 1000 entreprises pour l'insertion et l'emploi. Développée historiquement par la Ville de Lyon avec la création de la Charte des 100, la municipalité continue de soutenir ce dispositif déployé aujourd'hui à l'échelle métropolitaine.

Objectif 2 : Favoriser l'élargissement des horizons et les transitions professionnelles

Agir pour un monde du travail porteur de sens passe particulièrement par l'élargissement des horizons professionnels et l'accompagnement de ces transitions, en particulier autour des métiers de la transition écologique et sociale. A tous les âges de la vie, la Ville de Lyon souhaite donner l'opportunité aux personnes dans la tourmente des transitions professionnelles et personnelles, de trouver ou retrouver un cap professionnel en accord avec leurs aspirations profondes dans un monde lui-même en pleine mutations. La vie professionnelle des Lyonnaises et des Lyonnais doit être un facteur d'épanouissement personnel, en lien avec les entreprises. Dans les secteurs en tension, ces dernières doivent travailler plus que jamais sur l'attractivité de leurs postes.



©muriel chaulet

Action 31 : Faire des WorldSkills et de son héritage un levier de promotion des métiers

Les WorldSkills, compétition internationale des métiers pour les jeunes de moins de 23 ans, prennent place en septembre 2024 à Eurexpo, à Lyon. Il s'agit d'un formidable levier de promotion des métiers essentiels mais peu valorisés et de mobilisation des publics pour élargir les horizons professionnels sur les questions d'orientation ou de reconversion. La Ville de Lyon, en partenariat avec la Métropole de Lyon et la MMle, s'appuie sur cette compétition pour mettre en place les Journées portes ouvertes des entreprises qui pourraient avoir vocation à être reconduites,

et un village des métiers place Bellecour, à destination du grand public, et particulièrement des enfants et de leurs parents, des jeunes et des personnes en parcours d'insertion.

Action 32 : Organiser des temps de recrutement spécifiques aux métiers en tension (dont ceux de la Ville de Lyon)

La Ville souhaite accompagner les entreprises sur l'adéquation entre besoins des employeurs avec les aspirations des demandeurs d'emploi. La Ville de Lyon, elle-même en proie à des difficultés de recrutement, est pleinement partie-prenante des actions développées, par exemple sur les métiers de l'animation ou de la petite enfance.

Action 33 : Créer un lieu totem pour l'accompagnement des personnes dans leurs transitions professionnelles

Au-delà de l'accueil annuel d'un événement autour de l'évolution et des transitions professionnelles porté par le CIBC et Transition Pro à l'Hôtel de Ville, la Ville de Lyon est engagée dans le développement d'un espace d'accueil pour les professionnels et les bénéficiaires sur les questions des transitions professionnelles.

Objectif 3 : Favoriser les parcours et les évolutions vers les métiers de la transition écologique et sociale

A travers Lyon 2030, la Ville de Lyon est engagée, aux côtés de 100 villes européennes, dans la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique de l'ensemble de son territoire. Métiers du bâtiment, de l'énergie, de la mobilité, de l'agriculture et de l'alimentation, de l'industrie, de la santé et du prendre soin, etc., tous les secteurs sont concernés par la réduction de l'empreinte écologique des activités humaines. Pour tous les types de profils professionnels, la Ville de Lyon, avec le soutien de la MMle, favorise les parcours et les évolutions vers les métiers en lien avec la transition écologique et sociale, mais aussi la structuration de nouvelles filières, qui peuvent être développées par les structures d'insertion par exemple.

Action 34 : Former les conseillers emploi aux enjeux et aux métiers de la transition écologique

Les enjeux et métiers qui découlent de la transition écologique et sociale doivent être pris en compte par l'ensemble des conseillers emploi qui accompagnent des bénéficiaires sur la Ville de Lyon, au regard des transformations de nos modes de vie, en cours et à venir. La Ville de Lyon promeut et encourage la formation des professionnels de l'insertion, au contact direct des bénéficiaires. Elle a déjà pour ambition de former l'ensemble des agents de la Ville à l'atelier Notre Ville Bas Carbone, d'ici à 2026 et invite les partenaires à mettre en place des temps de formation en interne.

Action 35 : Financer et accompagner les acteurs mettant en œuvre des parcours vers les métiers de la transition écologique

Les acteurs de l'insertion professionnelle sont riches d'idées et de compétences pour développer des actions et des parcours en lien avec les métiers de la transition écologique, fortement créateurs d'emplois. La Ville de Lyon, avec la MMle et la Métropole de Lyon, finance et accompagne les acteurs qui mettent en œuvre des projets favorables à la transition écologique. On pensera par exemple aux activités de l'Entreprise à but d'emploi Santy Plaine Actions sur le 8^e arrondissement développées à travers un financement de la Ville de Lyon, ou à des formations aux métiers du cycle financées dans le cadre de Lyon 2030.

Action 36 : Organiser avec la Métropole de Lyon un temps fort événementiel autour des métiers de la transition écologique

La Ville de Lyon, avec la MMle et la Métropole de Lyon, met en avant les métiers de la transition écologique et les structures qui concourent à leur développement à travers un temps fort annuel événementiel à destination des professionnels et du grand public. L'objectif est d'enclencher une dynamique collective et partenariale autour de cet enjeu phare pour Lyon et alentours.

Action 37 : Expérimenter une gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale (GPECT) autour de l'un des secteurs de la transition écologique

La GPECT est une méthode d'anticipation des mutations sociales et économiques du territoire pour prévoir les besoins en emploi et formations à moyen et long terme. Elle s'appuie sur l'animation territoriale d'une dynamique collective et partenariale, pour valoriser les métiers en tension et rapprocher l'offre et de la demande d'emploi. L'accompagnement des entreprises vers un recrutement plus inclusif, la création de nouvelles formations sur le territoire, en lien avec les besoins en recrutement viennent compléter le panel d'actions. La Ville de Lyon souhaite accompagner au changement avec ce dispositif, sur un secteur économique particulièrement en proie aux enjeux de transitions écologiques.

Axe 4

La Ville de Lyon, municipalité exemplaire au coeur de l'écosystème emploi-insertion

En matière d'emploi et d'insertion, au cœur d'un écosystème complexe et multi-partenarial, la Ville de Lyon se positionne en tant qu'animatrice territoriale du réseau des acteurs de l'emploi et de l'insertion. Elle prendra sa place et sa part dans la nouvelle organisation définie par la Loi pour le plein emploi, en faisant valoir sa connaissance et son expertise sur les enjeux de proximité et sur sa capacité à travailler en transversalité. Forte de 8 000 agents sur des métiers extrêmement divers, la Ville de Lyon en tant qu'employeur se doit d'être exemplaire en ce qui concerne l'emploi et l'insertion.

Mots clés - ensemblier, exemplarité, réseau, partenaires

Objectif 1 : Des achats publics au service de l'insertion

L'achat public de la collectivité est un véritable levier de transformation territoriale. En tant qu'acheteur, la Ville de Lyon s'est dotée d'un Schéma des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), à travers lequel la question de l'insertion par l'activité économique est largement adressée.

Action 38 : Augmenter le nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics

A partir d'un minimum annuel de 80 000 heures d'insertion réalisées au titre des marchés publics communaux, en 6 ans, la Ville de Lyon vise la réalisation de 150 000 heures par an. Cet objectif ambitieux permet de développer ou structurer certaines filières comme la collecte et la valorisation des bio-déchets dans les cantines scolaires de la Ville.

Action 39 : Diversifier les marchés clausés ou réservés à l'insertion

Les clauses d'insertion sont souvent développées dans les marchés de travaux ou de logistique, peu propices à l'insertion d'une grande diversité de public, et particulièrement les femmes. Porter la part des marchés de fournitures et services dans l'ensemble des marchés intégrant un dispositif d'insertion à 50 % en 2026 permet de travailler à une diversification des métiers et supports d'insertion.

Objectif 2 : La Ville de Lyon, un employeur exemplaire

La stratégie Ville employeur de la Ville de Lyon tend à développer une politique ambitieuse en faveur des 8 000 agents qui travaillent pour l'intérêt général, dans des métiers aussi divers que technicien/technicienne bâtiment, menuisier/menuisière, jardinier/jardinière, assistant/assistante maternelle, directeur/directrice de résidence autonomie sénior,... L'emploi dans ses équipes de personnes privées d'emploi est un formidable levier d'insertion sociale, professionnelle et favorise la diversité. Elle cherche ainsi à diversifier ses modes de recrutement et accueille tous types de profils. Sur le mandat 2020-2026, la Ville de Lyon aura vu ses effectifs croître de 400 postes, dont 50% d'apprentis, 20% de jobs saisonniers, et 33% de crédits de stages gratifiés supplémentaires.

Action 40 : Mettre en œuvre le plan égalité professionnelle de la Ville de Lyon

Parce que la fonction publique représente 20% des emplois en France et qu'elle se doit d'adresser pleinement cette valeur fondamentale de la démocratie qu'est l'égalité, consacrée à l'article 1^{er} de la Constitution, la Ville de Lyon met en œuvre en interne un plan d'actions autour de l'égalité professionnelle, particulièrement sur les questions d'égalité femme-homme. Ce plan vise à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre les discriminations et initier une philosophie plus respectueuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Entre autres actions : la mise en place du congé menstruel.

Action 41 : Mettre en œuvre le volet Ville employeur du plan handicap de la Ville de Lyon

Entre autres actions du Plan handicap de la Ville de Lyon, depuis 2023, l'élargissement du Plan égalité professionnelle de la Ville de Lyon aux personnes en situation de handicap permet de prendre particulièrement en compte leurs vulnérabilité et difficultés spécifiques face à l'insertion professionnelle : recrutement, maintien dans l'emploi, évolution de carrière et formation des personnes en situation de handicap. La valorisation de la charte des 1 000 entreprises pour l'insertion et l'emploi ou encore l'organisation d'un forum emploi de la Ville de Lyon pour les personnes bénéficiaires d'une RQTH sont développées

Action 42 : Mettre en œuvre le volet du Plan métropolitain de lutte contre les discriminations dans l'emploi impliquant le volet recrutement de la Ville de Lyon

Le Plan métropolitain de lutte contre les discriminations implique les ressources humaines des trois collectivités impliquées (Villeurbanne, Lyon et la Métropole de Lyon) pour former les recruteurs à l'identification et la lutte contre les discriminations. La Ville de Lyon vise ainsi à prévenir les actes de discriminations au sein de la Ville.

Action 43 : Faciliter la mise en lien des métiers de la Ville de Lyon avec les collégiens en recherche de stage

Riche de ses 250 métiers différents, la Ville de Lyon a une part de responsabilité dans la découverte de la fonction publique et l'ouverture des plus jeunes à des horizons professionnels variés. Pour compléter l'accueil de 120 jeunes en jobs saisonniers annuels, la Ville développera dans les années à venir l'accueil de stagiaires de 3^e et de 2nde, notamment pour les jeunes en quartiers prioritaires de la politique de la ville, sur une diversité de métiers.

Objectif 3 : La Ville de Lyon comme ensembleur et animatrice d'un réseau de partenaires

Ensembleur et animatrice d'un réseau de partenaires, la Ville de Lyon se donne pour mission de coordonner et rendre lisible sur le territoire les actions des partenaires avec lesquels elle travaille, dans un objectif d'efficience de l'utilisation de l'argent public et des actions financées, et de qualité d'accompagnement des bénéficiaires. A travers une série d'outils destinés aux professionnels, la Ville agit à son niveau comme ensembleur des acteurs de l'emploi et de l'insertion, en collaboration étroite avec les autres acteurs institutionnels tels que la Métropole de Lyon, l'Etat et son opérateur France Travail et la MMle.

Action 44 : Organiser un évènement favorisant l'interconnaissance des acteurs de l'insertion et de l'emploi, voire aux acteurs de l'action sociale

Du fait d'un fort turnover et d'actions chaque année diverses et parfois nouvelles, la Ville de Lyon organise les Rencontres des professionnels de l'insertion et de l'emploi. Elle propose à chaque structure de présenter et découvrir les actions et dispositifs développés par l'ensemble des partenaires de la Ville, dont elles font partie. Des tables rondes et ateliers permettent aussi de faire un pas de côté sur leurs pratiques. Interconnaissance, découverte et convivialité sont les maîtres mots de cette journée.

Action 45 : Améliorer la lisibilité de l'écosystème des acteurs de l'insertion et de l'emploi

Les professionnels de l'insertion, mais aussi les acteurs économiques, ont unanimement pointé le manque de lisibilité de l'écosystème, très riche mais par conséquent très complexe. L'annuaire de la MMle, à repenser et faire connaître davantage, pourrait apporter une ressource supplémentaire aux professionnels pour accompagner les publics au plus près de leurs besoins.

Action 46 : Renforcer la coordination des différentes instances de dialogues entre la collectivité et ses partenaires

Chaque année plus de 30 temps forts d'animation territoriale sont organisés sur le territoire de la Ville Lyon par la MMle. A l'échelle des arrondissements, les Comités d'insertion d'arrondissement (CIA), le Comité territorial pour l'insertion et l'emploi (CTIE) à l'échelle de la Ville, et les Comités réseaux auxquels vont s'ajouter les Comités départementaux pour l'emploi ainsi que leur déclinaison locale, ponctuent l'année et permettent aux partenaires de dialoguer avec les collectivités Ville de Lyon et Métropole de Lyon. L'enjeu est aujourd'hui de mieux articuler et coordonner ces différentes instances pour permettre à chaque structure d'y trouver une oreille attentive et répondre aux plus près aux besoins du territoire.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

LYONendirect 04 72 10 30 30 •  lyon.fr